

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Tunisie Profilés Aluminium, SA

Siège social : Rue des usines Z.I Sidi Rezig, 2033, Megrine

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Mardi 17 juin 2025 à 15 Heures** à la Maison de l'Entreprise « Institut Arabe des Chefs d'Entreprises » sise à l'Avenue Principale

1. Lecture et approbation du rapport d'activité pour l'exercice clos au 31/12/2024.
2. Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice clos au 31/12/2024.
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2024.
4. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2024.
6. Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2024.
7. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2024.
8. Affectation des résultats de l'exercice 2024.
9. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
11. Nomination d'un deuxième administrateur indépendant.
12. Pouvoirs en vue de formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente Assemblée Générale Ordinaire seront tenus au siège de la société sise à la Rue des Usines Z.i Sidi Rézig Mégrine à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Tunisie Profilés Aluminium, SA
Siège social : Rue des usines Z.I Sidi Rezig, 2033, Megrine

La société Tunisie Profilés Aluminium publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 17 Juin 2025.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2024 et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2024, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2024 tels qu'ils lui ont été présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2024.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2024 comme suit :

Affectation du résultat 2024

Bénéfice 2024	31 498 535,239
Montant réinvesti exonéré affecté au compte Réserve à Régime Spécial	-2 249 900,000
Résultat disponible	29 248 635,239
Résultat reportés	78 258 392,213
Dont le montant de la prime d'émission devenue disponible affecté en report à nouveau suivant PV AGO du 03/06/2021 <i>(Distribuable en franchise de retenue à la source 360 000 DT)</i>	
Bénéfice distribuable	107 507 027,452
Prélèvement pour Fonds social	1 000 000,000
Dividende décidé (soit 0,450 DT par action) (*)	22 500 000,000
Report à nouveau <i>(dont 360 000 DT distribuable en franchise de retenue à la source)</i>	84 007 027,452

(*) La date de mise en paiement des dividendes est fixée au xx/xx/2025.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances 2014 et de l'article 47 de la loi de finances 2018, une retenue à la source de 10% est opérée sur la distribution de dividendes.

Le reliquat du report à nouveau en franchise de la retenue à la source s'élève donc à 360 000,000 DT et sera inscrit au bilan de la société comme étant des fonds propres provenant des exercices antérieurs au 31/12/2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Quatre-vingt Mille (80.000) Dinars pour l'exercice 2024, et charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération brute des membres du comité permanent d'audit, au titre de l'exercice 2024, à Trente Mille (30.000) Dinars, et charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier N°23 du 10/03/2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil

d'administration, après dépouillement des candidatures reçues, le conseil d'administration réuni le xx Juin 2025, a retenu la candidature de Monsieur/Madame pour le poste d'un deuxième administrateur indépendant.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la conformité des procédures appliquées par le conseil d'administration et décide de nommer Monsieur/Madame en qualité d'administrateur indépendant pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2025.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à